



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Patrimoine canadien

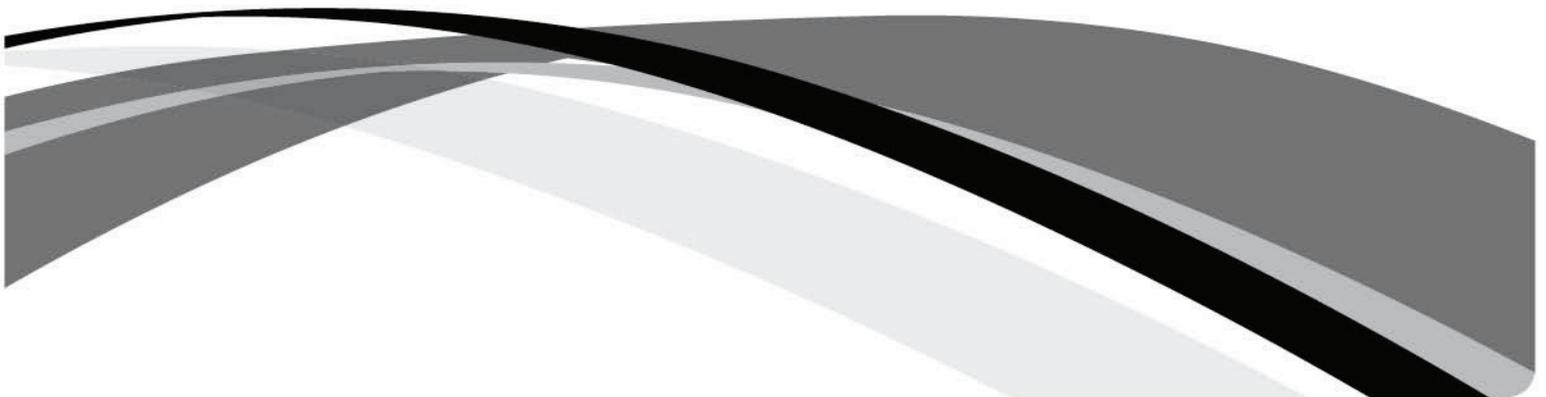
2011–2012

Stratégie ministérielle de développement durable



L'original a été signé par

L'honorable James Moore, P.C., député
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles



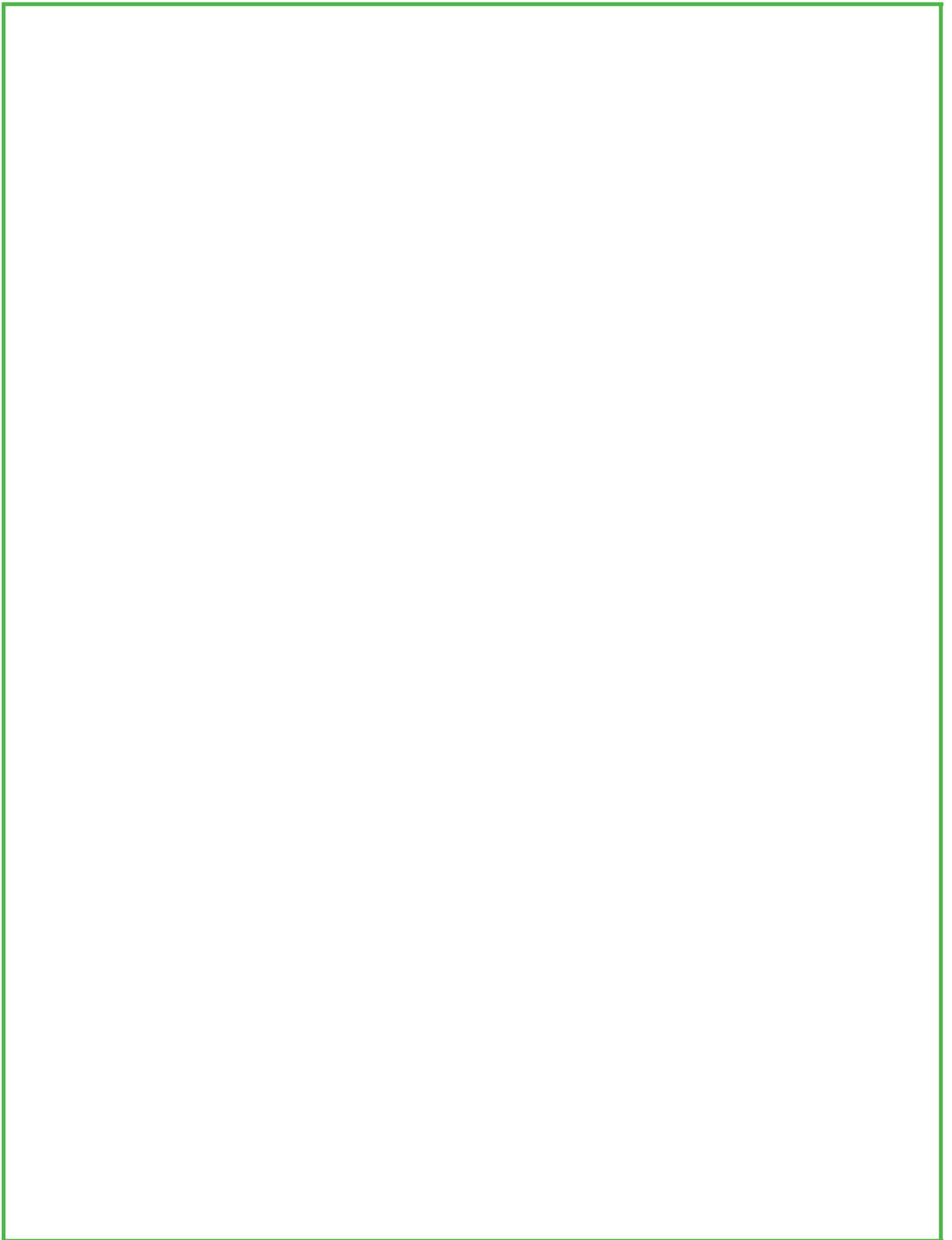


Table des matières

Message du Ministre	3
SECTION I – Stratégie fédérale de développement durable	5
SECTION II – Aperçu ministériel de Patrimoine canadien et Vision du développement durable	8
SECTION III – Pratiques ministérielles liées à la prise de décision et au développement durable	16
SECTION IV – Stratégies de mise en œuvre du développement durable, Thème IV : Réduire l’empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement	20
SECTION V – Hyperlien vers le Rapport sur les plans et les priorités 2011- 2012 de Patrimoine canadien, et vers le Tableau en ligne sur les opérations d’écologisation du gouvernement.....	35
SECTION VI – Hyperlien vers la Stratégie fédérale de développement durable	36

Message du Ministre

Ministre du Patrimoine canadien
et des Langues officielles



Minister of Canadian Heritage
and Official Languages

Ottawa, Canada K1A 0M5



Au cours des vingt dernières années, le concept de développement durable a beaucoup évolué. Alors qu'au début, il visait davantage l'environnement et l'écologie, le développement durable signifie maintenant l'équilibre à atteindre entre les intérêts économiques, sociaux, culturels et environnementaux, afin d'assurer le bien-être des générations d'aujourd'hui et de demain.

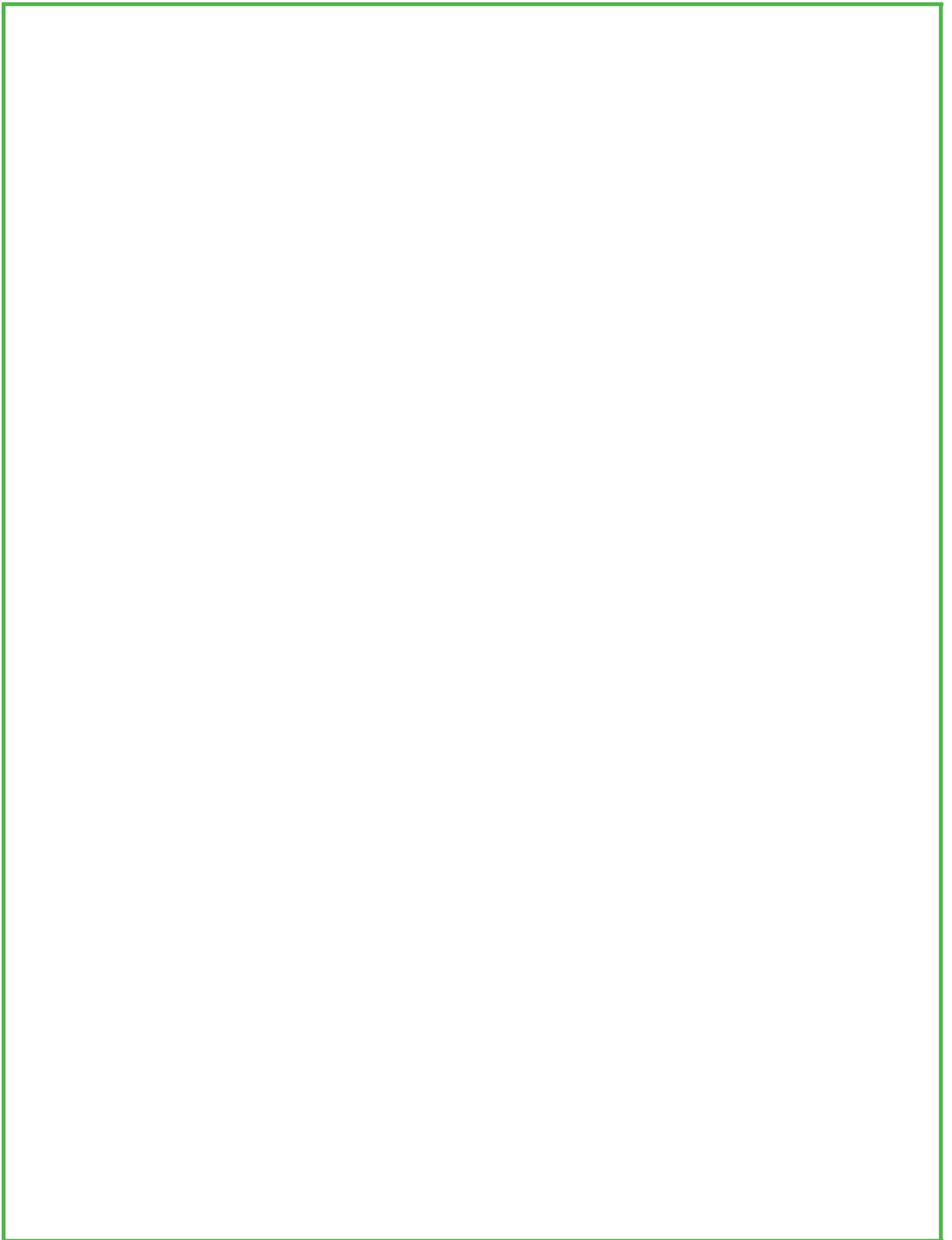
Pour atteindre cet objectif, nous avons dû adopter des mesures concrètes. En juin 2008, la *Loi fédérale sur le développement durable* exigeait le développement d'une Stratégie fédérale de développement durable englobant tous les ministères et organismes fédéraux. La *Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)* a été déposée le 6 octobre 2010. En vertu de cette stratégie, Patrimoine canadien doit faire état de son engagement envers le développement durable dans sa propre stratégie ministérielle de développement durable, qui fait elle-même partie intégrante de son *Rapport sur les plans et les priorités*.

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* décrit les responsabilités du Ministre liées à « l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens », et fournit un mandat législatif pour soutenir les principes de développement durable. Nous sommes donc résolus à gérer les opérations du Ministère conformément à la SFDD et à différentes lignes directrices. Patrimoine canadien s'appuiera sur sa structure de gouvernance pour rendre des comptes et prendre des décisions de manière transparente et judicieuse et s'appuiera sur l'expérience acquise dans le cadre d'autres stratégies. Le Ministère continuera d'adapter son mode de fonctionnement en se fixant et en atteignant des objectifs précis et mesurables en matière d'écologisation du gouvernement.

Je suis heureux de vous présenter la *Stratégie de développement durable de Patrimoine canadien de 2010-2011*.

L'original a été signé par :

L'honorable James Moore, C.P., député



SECTION I – Stratégie fédérale de développement durable



La Stratégie fédérale de développement durable

La *Loi fédérale sur le développement durable* de 2008 exige que le gouvernement du Canada développe une *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD)¹ et la mette à jour tous les trois ans. La Stratégie établit les objectifs et les cibles du gouvernement fédéral en matière de développement durable, ainsi que des stratégies de mise en œuvre visant à atteindre chacune des cibles. Le gouvernement produira un rapport tous les trois ans pour rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les cibles dont fait état la Stratégie.

La SFDD établit un cadre pour la planification et la production de rapports en matière de développement durable à l'aide de trois principaux éléments :

- un portrait pangouvernemental intégré des mesures et des résultats pour atteindre la durabilité environnementale;
- un lien entre la planification et la production de rapports sur le développement durable et le système de planification des dépenses de base et de production de rapports; et
- des mesures, des activités de surveillance et la production de rapports efficaces pour faire le suivi des progrès et en rendre compte à la population canadienne.

La SFDD rassemble les objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre créés pendant le cours normal du processus décisionnel du gouvernement. La Stratégie en tant que telle n'établit pas de nouveaux objectifs ou de nouvelles cibles, à l'exception de celles visant à l'écologisation des opérations gouvernementales (EOG); elle rend plutôt les résultats du processus décisionnel plus transparents.

Les objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre sont organisés selon quatre thèmes prioritaires :

- I. Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air,
- II. Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau,
- III. Protéger la nature,
- IV. Réduire l'empreinte environnementale - En commençant par le gouvernement.

Dans le cadre de la SFDD, la durabilité environnementale est une première étape à l'intégration des préoccupations environnementales dans les considérations économiques et sociales; la

¹ La version intégrale de la SFDD est disponible sur le site Web d'Environnement Canada à : <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=En&n=F93CD795-1>

Stratégie lance par ailleurs un processus qui améliorera la manière dont les enjeux environnementaux, économiques et sociaux sont pris en compte. La SFDD sera mise à jour tous les trois ans afin de signaler les mesures prises pour examiner la question du développement durable et indiquer les priorités qu'il reste à traiter.

Une consultation publique a guidé l'élaboration de la SFDD. En juin 2010, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a fait l'observation suivante concernant la version préliminaire de la Stratégie :

« Pour la première fois, le gouvernement fédéral produit, dans la version préliminaire de sa stratégie, une série unique ou globale d'objectifs pangouvernementaux. Nous nous réjouissons de cette stratégie d'ensemble, car elle aidera à mettre le Canada sur la voie du développement durable et assurera aussi une cohésion en matière de politiques. »²

La version définitive de la SFDD

- lie le développement durable aux processus de planification et de production de rapports du gouvernement au moyen du Système de gestion des dépenses (SGD);
- utilise des indicateurs environnementaux pour mesurer et rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs et cibles de la SFDD;
- utilise des critères SMART (précis, mesurables, réalisables, axés sur les résultats et limités dans le temps) pour fixer les cibles dans la SFDD;
- présente l'engagement du gouvernement à renforcer l'application d'évaluations environnementales stratégiques (EES). Cette mesure améliorera la prise en compte des préoccupations environnementales lors de la prise de décisions économiques ou sociales en appliquant les objectifs et cibles de la SFDD lorsqu'on entreprend des évaluations environnementales stratégiques, lorsqu'on rend compte des résultats des évaluations environnementales stratégiques dans les *Rapports ministériels sur le rendement (RMR)* et lorsqu'on décrit le rôle d'une proposition dans l'atteinte des objectifs et cibles de la SFDD dans les déclarations publiques des évaluations environnementales stratégiques.

Les objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre de la SFDD donnent une description détaillée des activités du gouvernement fédéral sous chaque en-tête, ainsi, il est possible pour la première fois de visualiser toutes les activités en un seul endroit. Le premier rapport d'étape est planifié pour le printemps 2011.

La Stratégie fédérale de développement durable de 2010

Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement – Écologisation des opérations gouvernementales (ÉOG)

Le gouvernement du Canada a une grande présence opérationnelle partout au pays, avec plus de 40 000 édifices dont il est propriétaire ou locataire, plus de 30 000 véhicules sur la route et

² Observations du Commissaire à l'Environnement et au développement durable (CEDD) concernant la version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable, le 7 juin 2010, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/cesd_fs_f_33888.html

260 000 employés partout au pays. Par conséquent, le gouvernement du Canada est lui-même un consommateur important de ressources naturelles et un producteur d'émissions dans l'air et de déchets, qui ont une incidence considérable sur l'environnement. À titre de gardien, de gestionnaire de parcs automobiles, de responsable des biens et services et d'employeur, le gouvernement a manifesté son engagement à faire sa part pour réduire l'incidence de ses opérations et de son leadership dans le cadre de l'écologisation des opérations.

Le gouvernement du Canada est résolu à améliorer la performance environnementale de ses propres opérations. Dans cette perspective, le gouvernement fédéral a fixé de nouvelles cibles dans le domaine de l'écologisation des bâtiments, des émissions de gaz à effet de serre, des déchets électroniques, des unités d'impressions, de la consommation de papier, des réunions écologiques et des achats écologiques. Travaux publics et services gouvernementaux Canada continuera de fournir un soutien technique aux ministères qui écologisent leurs opérations.

Thème 4 de l'ÉOG : Qu'est-ce qui s'applique à Patrimoine canadien?

Responsabilités concernant les cibles de l'Écologisation des opérations gouvernementales					
Ministères et organismes¹	Bâtiments durables	Achats écologiques	Déchets électroniques, gestion de l'impression, consommation du papier et réunions écologiques	EGS** des bâtiments et des parcs d'automobiles	EGS** des parcs d'automobiles seulement
Patrimoine canadien	Non *	Oui	Oui	Non	Non

* Pour des explications au sujet des Bâtiments durables, veuillez voir la Section IV du présent rapport.

**Légende : EGS : Émissions de gaz à effet de serre

Source : Extrait de Canada, SFDD, Annexe 4 : Thème IV, Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement, Objectif : Réduire au maximum l'empreinte environnementale des opérations gouvernementales, Figure 6. (<http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=D39CB7AC-1>)

SECTION II – Aperçu ministériel de Patrimoine canadien et Vision du développement durable



Stratégies de développement durable antérieures de Patrimoine canadien

Le Ministère a déjà mis en œuvre des stratégies de développement durable en 1997-2000, 2000-2003, 2003-2006 et 2007-2009. La quatrième *Stratégie de développement durable* (SDD 2007-2009)³ de Patrimoine canadien visait à s'assurer que l'incidence environnementale des décisions prises par le Ministère étaient comprises, pesées et traitées de manière appropriée. La priorité de la Stratégie de 2007-2009 était de mettre en place des structures de gouvernance efficaces et de prendre des mesures en matière de gestion. Les résultats – qu'ils concernent les améliorations des pratiques opérationnelles ou l'accroissement de la capacité à mener des évaluations environnementales stratégiques des programmes et politiques – ont été présentés dans les différents *Rapports ministériels sur le rendement*.⁴

La Stratégie de développement durable de 2007-2009 a permis de faire avancer des stratégies de développement durable antérieures dans le domaine de l'écologisation des opérations et de l'intégration de considérations environnementales dans les programmes et politiques. Les mesures prises dans le cadre de la SDD 2007-2009 ont contribué au progrès d'un ensemble précis d'objectifs gouvernementaux.

Raison d'être du ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle vital dans la vie culturelle, communautaire et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble pour promouvoir la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

³ La SDD 2007-2009 est disponible à : <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/sdd-sds/index-fra.cfm>.

⁴ Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget des dépenses : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp>.

Résumé de la planification du ministère du Patrimoine canadien

Ressources financières

Le tableau ci-dessous résume les dépenses prévues pour Patrimoine canadien au cours des trois prochains exercices financiers.

Ressources financières	2011-2012	2012-2013	2013-2014
(millions de \$)	1 186,6	1 269,0	1 271,7

- ❖ L'augmentation des dépenses prévues en 2012-2013 et en 2013-2014 est essentiellement attribuable aux Jeux panaméricains de 2015, qui seront financés par des contributions. (Crédit 5, Contributions). Il n'y a donc aucune répercussion sur les équivalents temps plein du Ministère.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

Le tableau ci-dessous résume les ressources humaines prévues pour Patrimoine canadien au cours des trois prochains exercices financiers et le calcul s'appuie sur les crédits salariaux attendus. Ces chiffres changeront au cours des prochains mois, car le Ministère se lance dans une importante Initiative de transformation. Cette initiative vise à moderniser les opérations du ministère du Patrimoine canadien et à trouver des solutions novatrices pour mieux servir les Canadiens et répondre aux défis budgétaires du Ministère.

Ressources humaines	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Équivalents temps plein (ETP)	1 752,8	1 746,3	1 731,0

Patrimoine canadien est présent dans six régions canadiennes :

- Région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Yukon);
- Région des Prairies et du Nord (Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut);
- Région de l'Ontario;
- Région du Québec;
- Région de l'Atlantique;
- Région de la capitale nationale.

Environ 80 % des employés de Patrimoine canadien travaillent dans la Région de la capitale nationale.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

Le ministère du Patrimoine canadien contribue à la *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) publiée en octobre 2010 en élaborant sa propre *Stratégie ministérielle de développement durable* (SMDD), tel que préconisé par la SFDD. Le thème visant Patrimoine canadien est le Thème IV : « Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement ». Patrimoine canadien est entièrement résolu à contribuer au succès de l'Écologisation des opérations du gouvernement (ÉOG).

La *Stratégie ministérielle de développement durable* est intégrée au *Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012* de Patrimoine canadien, et elle sera mise à jour chaque année. Les résultats seront présentés annuellement dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Responsabilités globales de Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien est chargé de développer des politiques et d'exécuter des programmes qui aident tous les Canadiens à participer à la vie culturelle et civique de leur collectivité. Le mandat législatif du Ministère, énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et dans d'autres lois pour lesquelles le ministre du Patrimoine canadien est responsable, propose une longue liste des responsabilités du Ministre sous la rubrique des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens ».

Le Ministère surveille l'application d'un grand nombre de lois, dont la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur le droit d'auteur* et la *Loi sur Investissement Canada* (avec Industrie Canada pour ces deux dernières lois), la *Loi sur les langues officielles* (partie VII), la *Loi sur les musées*, la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la *Loi sur le statut de l'artiste*, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (avec Santé Canada).

Le ministère du Patrimoine canadien est plus particulièrement chargé de formuler et de mettre en œuvre les politiques culturelles relatives au droit d'auteur, aux investissements étrangers et à la radiodiffusion, ainsi que les politiques relatives aux arts, aux industries culturelles, au patrimoine, aux langues officielles, au sport, au cérémonial d'État et au protocole, et aux symboles canadiens. Parmi les principales activités du Ministère, mentionnons le financement d'organismes communautaires et d'autres organismes externes pour promouvoir les avantages de la culture, de l'identité et du sport auprès de la population canadienne.

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable devant le Parlement des activités du Ministère et des 20 autres organismes qui composent son portefeuille.

Résultats stratégiques

Les activités du Ministère sont structurées en fonction de trois résultats stratégiques. On peut trouver les détails sur ces résultats stratégiques dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012* de Patrimoine canadien (<http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm>).

- **Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.**

Ce résultat stratégique donne une idée de l'importance que le gouvernement du Canada accorde à l'existence soutenue et à l'accessibilité publique des produits culturels canadiens, du travail artistique par des créateurs et artistes canadiens, et du patrimoine culturel tangible et intangible du Canada. Ce résultat est étayé par une série d'hypothèses : 1) les Canadiens et Canadiennes ont le droit d'accéder facilement à ce matériel sur le marché national, pour des raisons d'identité et de souveraineté culturelles; 2) il faut prendre des mesures spéciales pour assurer cet accès, compte tenu de la proximité des États-Unis, des économies d'échelle réalisées et de l'omniprésence des produits culturels américains et des exportations; 3) la promotion internationale des expressions et du patrimoine culturels canadiens procure au Canada des avantages économiques mesurables, en renforçant la croissance des industries créatives et l'économie du savoir, en attirant des artistes talentueux et des touristes, en favorisant le commerce et l'investissement et en donnant du Canada sur la scène internationale l'image d'une société dynamique, confiante et tournée vers l'avenir.

- **Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et comprennent leur identité canadienne.**

Ce résultat stratégique souligne la nécessité pour les Canadiens, en tant que membres de communautés et de la société, d'améliorer la compréhension de leur pays ainsi que de ses valeurs et symboles partagés, de se rapprocher les uns des autres et de célébrer leur contribution à la société canadienne, ainsi que d'exprimer, apprécier et partager leur identité canadienne.

Le résultat soutient le renforcement de l'identité canadienne par une citoyenneté active et engagée, ainsi que par la reconnaissance de l'importance de la dualité linguistique et des peuples autochtones pour notre identité.

Il fait également valoir que l'identité canadienne se construit sur la connaissance de valeurs canadiennes communes (telles que la liberté et les droits de la personne), de l'histoire du Canada, de la conduite et de l'importance des activités cérémoniales nationales, ainsi que sur la participation active et inclusive des citoyens à la vie civique et culturelle des collectivités canadiennes, ce qui comprend des occasions de célébrer et de commémorer ensemble, d'être fiers du Canada et d'y être attachés.

Enfin, ce résultat suppose une identité civique collective fondée sur des valeurs démocratiques communes, reconnaissant que le Canada est renforcé par ses communautés de langue française et anglaise, ses communautés autochtones et ses communautés pluralistes.

- **Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports.**

Ce résultat a trait aux conséquences bénéfiques du sport sur la santé et le bien-être des gens ainsi que sur la cohésion des collectivités. À cette fin, il illustre un spectre de la participation aux sports, depuis le débutant à l'athlète de haut niveau, et souligne la valeur

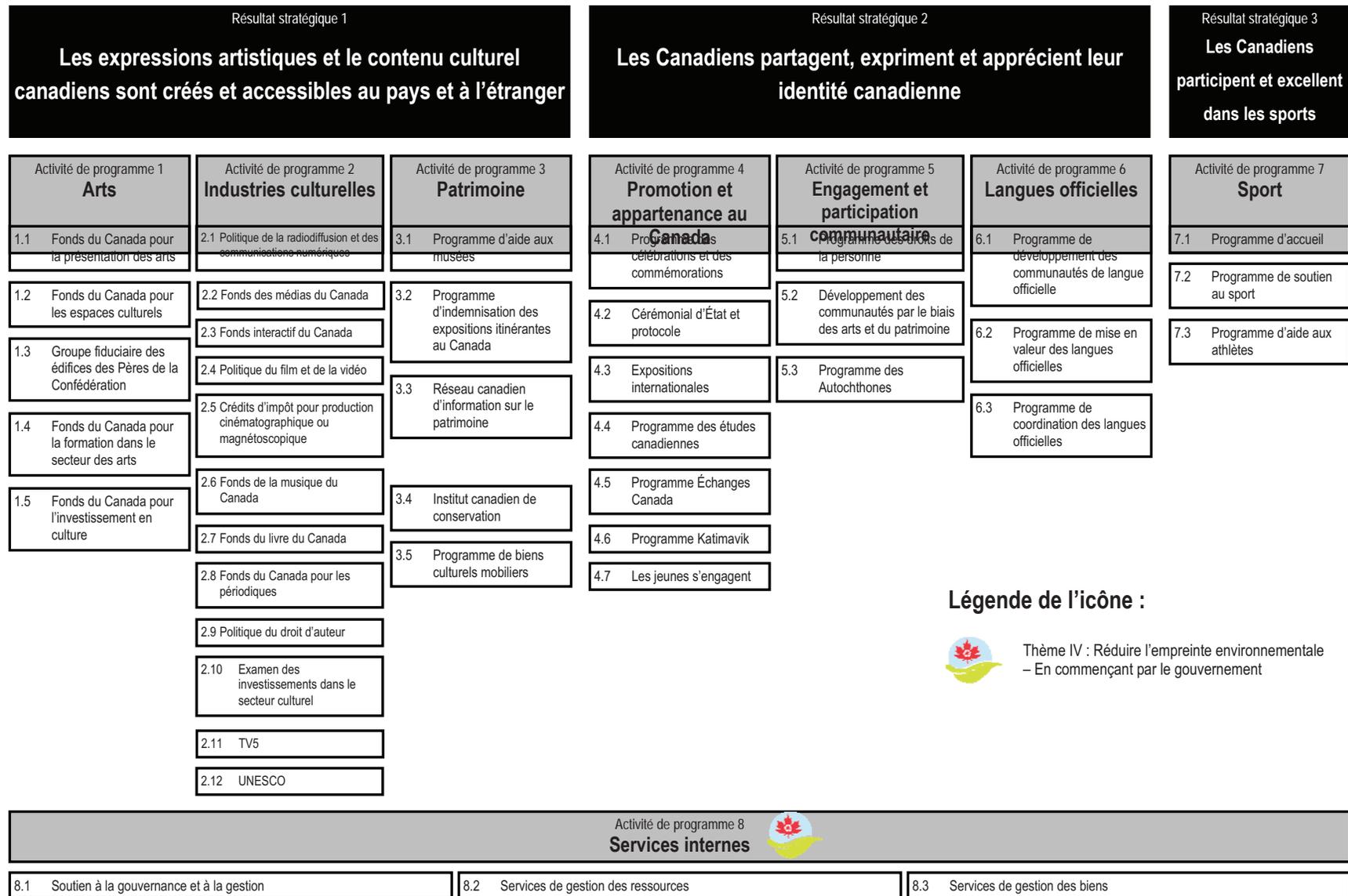
édifiante de l'excellence du sport dans la vie canadienne, ainsi que la considération accordée à nos athlètes canadiens de classe mondiale au pays et dans le monde entier. Il fait état de l'importance du sport dans l'identité canadienne. Il évoque également l'importance d'un système sportif à tous les niveaux, permettant aux Canadiens de faire du sport, et par la même occasion, favorisant le développement d'athlètes, d'entraîneurs et de corps d'arbitrage pour les sports de haut niveau. Ce système inclut des organisations et installations sportives nationales à l'échelle du pays et contribue directement à la capacité des collectivités canadiennes d'accueillir des manifestations sportives internationales, dont on peut espérer des retombées positives sur le système sportif du Canada et sa réputation internationale en la matière.

Architecture des activités de programme (AAP)

L'Architecture des activités de programme (AAP) fournit une vue d'ensemble des liens entre les programmes et les activités du Ministère et de la façon dont les résultats escomptés sont organisés pour contribuer à l'obtention des résultats stratégiques du Ministère et à l'exécution de son mandat. Le Cadre de mesure du rendement (CMR) sert de fondement objectif à la collecte de données se rapportant aux résultats prévus des programmes du Ministère. *Le Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011* se fonde en grande partie sur l'AAP et sur les résultats escomptés et les indicateurs de rendement circonscrits dans le CMR.

Le Thème IV de la SFDD est intégré à l'Activité de programme 8 (Services internes) de l'Architecture des activités de programme de Patrimoine canadien.

Architecture des activités de programme 2011-2012



Légende de l'icône :



Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale
- En commençant par le gouvernement

Vision ministérielle de la Stratégie de développement durable

Pour sa cinquième Stratégie de développement durable, le ministère du Patrimoine canadien a une vision qui s'inspire de la *Loi fédérale sur le développement durable* (2008) et de la *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) (octobre 2010).

Patrimoine canadien vise à s'acquitter de son mandat en contribuant à la réalisation d'un niveau supérieur de développement durable.

Patrimoine canadien prendra les mesures suivantes :

- intégrer le développement durable dans sa planification opérationnelle et ses structures de gouvernance⁵;
- contribuer au développement durable dans le cadre du mandat législatif du Ministère, en conformité avec la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et avec d'autres lois dont le ministre du Patrimoine canadien est responsable, qui proposent une longue liste non exhaustive de responsabilités du ministre sous la rubrique des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens »⁶; contribuer à la *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) en réduisant l'empreinte environnementale de ses opérations internes (activités d'écologisation des opérations du gouvernement – ÉOG).⁷ Le Ministère continuera de changer sa manière de fonctionner en s'assurant de fixer et d'atteindre des objectifs précis, mesurables, réalisables, axés sur les résultats et limités dans le temps pour écologiser les opérations du gouvernement.

Patrimoine canadien vise à atteindre les sept (7) objectifs suivants figurant au Thème 4 (ÉOG) :

- Bâtiments écologiques : seulement une cible s'applique à un bâtiment de l'Institut canadien de conservation (ICC) :** À compter du 1^{er} avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, les projets de nouveaux baux ou de renouvellement de baux portant sur une superficie de plus de 1000 m², pour lesquels l'État est le principal locataire, seront évalués à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu dans l'industrie.
- Aliénation des déchets électroniques et électriques :** D'ici le 31 mars 2014, Patrimoine canadien réutilisera ou recyclera tout l'équipement électronique et électrique excédentaire (EEE) de façon écologique et sécuritaire.

⁵ Ceci est lié à l'article 5 de la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD)

⁶ Ceci est lié à l'article 11 de la LFDD.

⁷ Ceci est lié à l'article 11 de la LFDD.

- c. **Gestion de l'impression** : D'ici le 31 mars 2013, Patrimoine canadien atteindra un rapport moyen de 8 employés de bureau par unité d'impression. Le Ministère appliquera la cible lorsque les niveaux d'occupation des bâtiments, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux le permettent.
- d. **Réduction de la consommation de papier** : D'ici le 31 mars 2014, Patrimoine canadien réduira sa consommation interne de papier par employé de bureau de 20 %. Chaque ministère établira des données de référence entre 2005-2006 et 2011-2012, et la portée applicable.
- e. **Réunions écologiques** : D'ici le 31 mars 2012, Patrimoine canadien adoptera un guide pour les réunions écologiques.
- f. **Achats écologiques** : À compter du 1^{er} avril 2011, Patrimoine canadien fixera au moins 3 cibles SMART en matière d'achats écologiques, afin de réduire son empreinte environnementale.
 - (i) D'ici le 31 mars 2014, 80 % des achats d'ameublement passeront par les offres à commandes écologiques de TPSGC;
 - (ii) D'ici le 31 mars 2014, 80 % des achats d'équipement de technologie de l'information (TI) auront au moins une composante environnementale (p. ex. "energy star");
 - (iii) À compter du 1^{er} avril 2011, Patrimoine canadien s'assurera que 90 % du papier acheté contienne au moins 30 % de fibres recyclées.
- g. **Formation, évaluations de rendement des employés, processus et mesures de contrôles en matière de gestion des achats** : À compter du 1^{er} avril 2011, Patrimoine canadien établira des cibles SMART pour la formation, les évaluations de rendement des employés, et les processus et contrôles en matière de gestion des achats, en ce qui concerne la prise de décisions relatives aux achats :
 - (i) Formation de certains employés;
 - (ii) Évaluation du rendement des employés pour les gestionnaires et administrateurs fonctionnels responsables de la gestion des achats et du matériel;
 - (iii) Les processus et les mesures de contrôle.

Le ministère du Patrimoine canadien continuera également de travailler avec les autres ministères et organismes pour développer d'autres stratégies de développement durable permettant de développer progressivement les piliers environnementaux, sociaux et économiques du développement durable.

SECTION III – Pratiques ministérielles liées à la prise de décision et au développement durable



Organisation ministérielle pour la Stratégie de développement durable

Au ministère du Patrimoine canadien, la Stratégie de développement durable (SDD) est intégrée à l'Activité de programme 8 : Services internes, étant donné que Patrimoine canadien n'est visé que par le Thème 4 de la Stratégie fédérale de développement durable. La Stratégie de développement durable sera mise en œuvre avec les ressources existantes.

Les **Services internes** sont des groupes d'activités et de ressources qui sont administrés pour répondre aux besoins des programmes et à d'autres obligations ministérielles. Ces groupes sont : les Services de gestion et de surveillance, les Services des communications, les Services juridiques, les Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion des finances, Services de gestion de l'information, Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel, Services de gestion des acquisitions et Services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et ressources qui s'appliquent à l'échelle d'une organisation, et non celles fournies uniquement à un programme.

Parmi ces services, certaines directions générales en particulier contribuent au développement de la SDD :

- Services de gestion des ressources humaines;
- Services de gestion de l'information;
- Services de gestion des biens (notamment pour l'Institut canadien de conservation);
- Services de gestion du matériel;
- Services de gestion des acquisitions;
- Services juridiques.

Activité de programme 8 (Services internes) : Ressources humaines et dépenses prévues, 2011-2012 à 2013-2014

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (dénomination)					
2011-2012		2012-2013		2013-2014	
ETP	Dépenses prévues (millions de \$)	ETP	Dépenses prévues (millions de \$)	ETP	Dépenses prévues (millions de \$)
904,6	92,3	905	94,2	904,6	91,0

Groupe de travail ministériel sur le développement durable

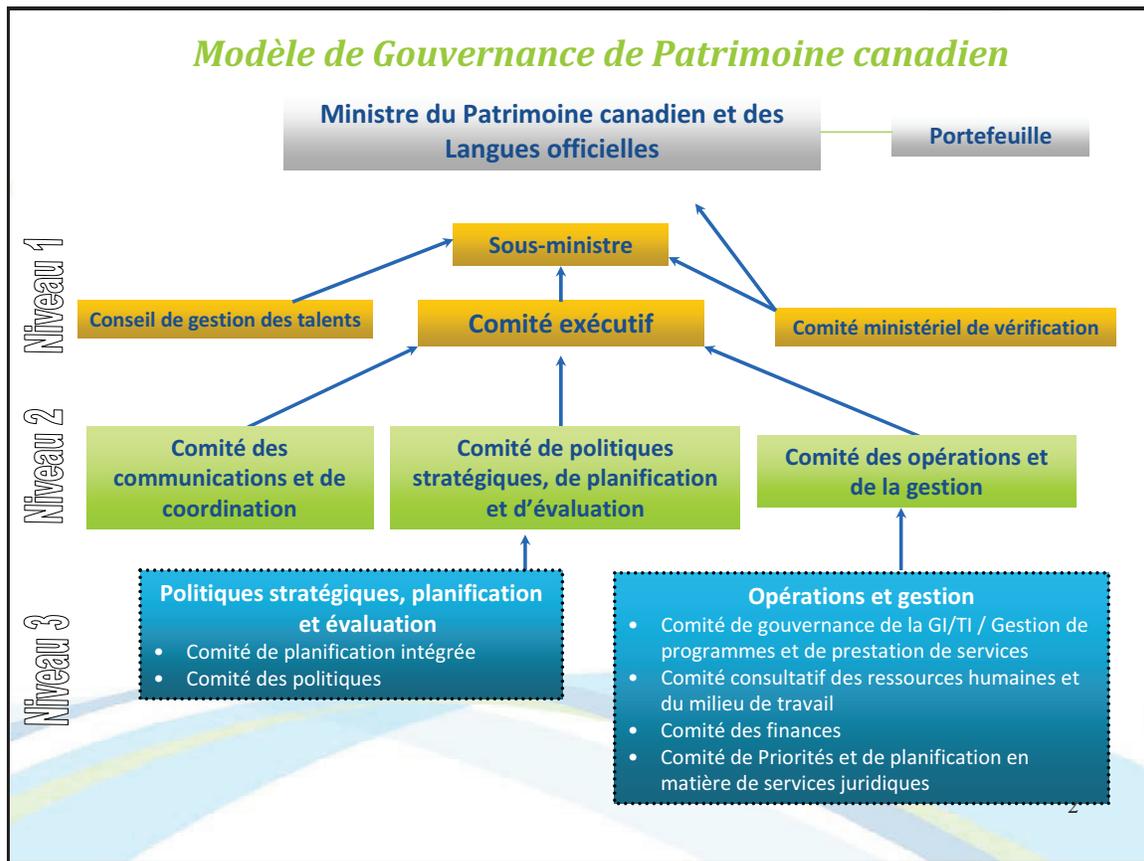
Le Groupe de travail sur le développement durable de Patrimoine canadien (composé de spécialistes et de directeurs généraux) est en train de développer la Stratégie de développement durable de Patrimoine canadien. L'approbation de la haute direction est obtenue par l'entremise des processus d'approbation du *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) et du *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) (voir le tableau de la structure de gouvernance du Ministère).

Le Groupe de travail est présidé par le directeur général, Politique stratégique, planification et recherche (au sein du Secteur de la politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles).

Les principaux partenaires du Groupe de travail ministériel sur la SDD sont les suivants :

- Direction de la Gestion des contrats et du matériel (dans la Direction générale de la gestion financière).
- Direction de la gestion des installations (dans la Direction générale de la Gestion des ressources humaines et du milieu de travail).
- Direction des services généraux et des biens immobiliers (dans le Secteur de la Citoyenneté et du Patrimoine).
- Division de la planification stratégique, de politique et des réalisations (dans le Bureau de la Dirigeante principale de l'information, au sein du Secteur de la politique stratégique, planification et des affaires ministérielles).
- Direction générale de la politique, planification, recherche stratégiques (dans le Secteur de la Politique stratégique, planification et des affaires ministérielles).
- Affaires du Cabinet (dans la Direction générale de la politique, planification, recherche stratégiques, (pour la réalisation des évaluations environnementales stratégiques) (au sein du Secteur de la politique stratégique, planification et des affaires ministérielles).
- Services juridiques.

Structure de gouvernance de Patrimoine canadien



Les *Rapports sur les plans et les priorités* et les *Rapports ministériels sur le rendement* sont approuvés par le Niveau 3 du Comité de la planification intégrée; le Niveau 2 du Comité des opérations et de la gestion; et le Niveau 1 du Comité exécutif. Le Ministre approuve et signe ces rapports après approbation et recommandation du sous-ministre.

Évaluations environnementales stratégiques : Points saillants et engagements prévus

Le Ministère met en œuvre la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* de 2004 et ses *Lignes directrices* de 2010,⁸ notamment en ce qui a trait aux Mémoires au Cabinet et aux présentations au Conseil du Trésor. Les Évaluations environnementales stratégiques (EES) permettent, lorsque c'est nécessaire, d'intégrer des considérations environnementales ministérielles au développement de politiques publiques et à la prise de décisions stratégiques. Les Évaluations environnementales stratégiques

⁸ La directive de 2004 du Cabinet est disponible à :

<http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications>

Les Lignes directrices de 2010 sont disponibles à : <http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1>

servent également à consolider la reddition de comptes et la confiance du public à l'effet que les décisions du gouvernement fédéral sont prises en toute connaissance de cause quant à leur incidence éventuelle sur l'environnement.

SECTION IV – Stratégies de mise en œuvre du développement durable, Thème IV : Réduire l’empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement



Introduction

Cette section reproduit le tableau en ligne sur l’Écologisation des opérations gouvernementales (ÉOG), qui fait partie du *Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011* de Patrimoine canadien (disponible sur le site Web de Patrimoine canadien à <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm> et sur le site Web du Conseil du Trésor du Canada à <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp>).

Le tableau d’ÉOG au complet fait partie des exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor et son contenu, comme son format sont définis par le Secrétariat du Conseil du Trésor, dans les documents suivants : *Tableaux de renseignements supplémentaires*, *Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011*, *Modèle pour le document électronique*. Même si certains tableaux ne s’appliquent pas à Patrimoine canadien, nous sommes obligés de les intégrer au document.

Écologisation des opérations du gouvernement (ÉOG)

Aperçu

Le tableau supplémentaire sur l’ÉOG s’applique aux ministères et organismes assujettis à la *Loi fédérale sur le développement durable*, à la *Politique d’achats écologiques* ou au *Cadre stratégique visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générés lors d’événements internationaux de grande envergure*.

Remarque :

- RPP signifie *Rapport sur les plans et les priorités*, qui porte sur les résultats prévus/attendus.
- RMR signifie *Rapport ministériel sur le rendement*, qui porte sur les résultats atteints.

Des renseignements sur la *Stratégie de développement durable* de Patrimoine canadien sont aussi disponibles à l’adresse suivante : <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm>

Objectifs en matière de bâtiments écologiques

8.1 À compter du 1^{er} avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, les projets de construction et de construction à des fins de location et les projets de rénovations d'envergure atteindront un niveau de haute performance environnementale reconnu dans l'industrie ¹

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Nombre de nouveaux projets de construction, de construction à des fins de location et de rénovations d'envergure réalisés au cours d'un exercice donné, conformément au cadre stratégique ministériel. (<i>facultatif pour l'exercice 2011-2012</i>)	S.O.	
Nombre de nouveaux projets de construction, de construction à des fins de location et de rénovations d'envergure ayant atteint un haut niveau de rendement en matière d'environnement reconnu dans l'industrie au cours d'un exercice donné, conformément au cadre stratégique ministériel. (<i>facultatif pour l'exercice 2011-2012</i>)	S.O.	
Cadre stratégique existant. (<i>facultatif dans le RPP de 2011-2012</i>)	Non, date d'achèvement prévue en mars 2012.	

Stratégies / Commentaires

Dans la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), Patrimoine canadien n'est pas visé par les cibles ayant trait aux bâtiments durables. Cependant, à compter du 1^{er} avril 2011, Patrimoine canadien exploitera directement deux bâtiments de l'Institut canadien de conservation². Par conséquent, au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien s'engage à élaborer un cadre stratégique visant à répondre aux cibles relatives aux bâtiments durables. Ce cadre stratégique souscrira à toutes les stratégies de mise en œuvre obligatoires prévues pour atteindre cette cible dans la SFDD.

8.2 À compter du 1^{er} avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, la performance environnementale des bâtiments de la Couronne existants d'une superficie de plus de 1 000 m² sera évaluée à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu dans l'industrie ³.

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Nombre de bâtiments de plus de 1 000 m ² , conformément au cadre stratégique. (<i>facultatif pour l'exercice 2011-2012</i>)	S.O.	
Nombre de bâtiments de plus de 1 000 m ² évalués au moyen d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie, conformément au cadre stratégique. (<i>facultatif pour l'exercice 2011-2012</i>)	S.O.	
Cadre stratégique existant. (<i>facultatif dans le RPP 2011-2012</i>)	Non, date d'achèvement prévue en mars 2012.	

Stratégies / Commentaires

Dans la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), Patrimoine canadien n'est pas visé par les cibles ayant trait aux bâtiments durables. Cependant, à compter du 1^{er} avril 2011, Patrimoine canadien exploitera directement deux bâtiments de l'Institut canadien de conservation. Par conséquent, au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien s'engage à élaborer un cadre stratégique visant à répondre aux cibles relatives aux bâtiments durables. Ce cadre stratégique souscrita à toutes les stratégies de mise en œuvre obligatoires prévues pour atteindre cette cible dans la SFDD.

8.3 À compter du 1^{er} avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, la performance environnementale des projets de nouveaux baux ou de renouvellements de baux portant sur une superficie de plus de 1 000 m², lorsque l'État est le principal locataire, sera évaluée à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu dans l'industrie⁴.

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Nombre de projets de location ou de renouvellement des baux réalisés pour les bâtiments de plus de 1 000 m ² pour l'exercice donné, conformément au cadre stratégique. <i>(facultatif pour l'exercice 2011-2012)</i>	S.O.	
Nombre de projets de location et de renouvellement des baux pour les bâtiments de plus de 1 000 m ² ayant été évalués au moyen d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie pour l'exercice donné, conformément au cadre stratégique. <i>(facultatif pour l'exercice 2011-2012)</i>	S.O.	
Cadre stratégique existant. <i>(facultatif dans le RPP 2011-2012)</i>	Non, date d'achèvement prévue en mars 2012.	

Stratégies / Commentaires

Dans la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), Patrimoine canadien n'est pas visé par les cibles ayant trait aux bâtiments durables. Cependant, à compter du 1^{er} avril 2011, Patrimoine canadien exploitera directement deux bâtiments de l'Institut canadien de conservation. Par conséquent, au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien s'engage à élaborer un cadre stratégique visant à répondre aux cibles relatives aux bâtiments durables. Ce cadre stratégique souscrita à toutes les stratégies de mise en œuvre obligatoires prévues pour atteindre cette cible dans la SFDD.

8.4 À compter du 1^{er} avril 2012, et conformément aux cadres stratégiques ministériels, les projets d'aménagement et de réaménagement atteindront un niveau de haute performance environnementale reconnu dans l'industrie⁵.

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement réalisés pour l'exercice donné, conformément au cadre stratégique. <i>(optionnel pour l'exercice 2011-2012)</i>	S.O.	

Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement ayant permis d'atteindre un haut niveau de rendement en matière d'environnement reconnu dans l'industrie au cours d'un exercice donné, conformément au cadre stratégique. (facultatif pour l'exercice 2011-2012)	S.O.	
Cadre stratégique existant. (facultatif dans le RPP 2011-2012)	Non, date d'achèvement prévue en mars 2012.	

Stratégies / Commentaires

Dans la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), Patrimoine canadien n'est pas visé par les cibles ayant trait aux bâtiments durables. Cependant, à compter du 1^{er} avril 2011, Patrimoine canadien exploitera directement deux bâtiments de l'Institut canadien de conservation. Par conséquent, au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien s'engage à élaborer un cadre stratégique visant à répondre aux cibles relatives aux bâtiments durables. Ce cadre stratégique souscrira à toutes les stratégies de mise en œuvre obligatoires prévues pour atteindre cette cible dans la SFDD.

Objectif en matière d'émissions de gaz à effet de serre

8.5 Le gouvernement du Canada prendra des mesures maintenant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de ses opérations, pour se conformer à la cible nationale de 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020.

Mesure de rendement		RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.			
Objectif ministériel de réduction des GES : le pourcentage de réduction absolue des émissions de GES d'ici 2020-2021 par rapport à l'exercice 2005-2006.			
Émissions de GES à l'exercice 2005-2006, en kilotonnes d'équivalent CO ₂ .			
Émissions de GES ministériels à l'exercice financier donné, en kilotonnes d'équivalent CO ₂ .	Exercice 2011-2012		
	Exercice 2012-2013		
	Exercice 2013-2014		
	Exercice 2014-2015		
	Exercice 2015-2016		
	Exercice 2016-2017		

	Exercice 2017-2018		
	Exercice 2018-2019		
	Exercice 2019-2020		
	Exercice 2020-2021		
Variation en pourcentage des émissions de GES ministérielles à la fin de l'exercice financier par rapport à l'exercice 2005-2006.	Exercice 2011-2012		
	Exercice 2012-2013		
	Exercice 2013-2014		
	Exercice 2014-2015		
	Exercice 2015-2016		
	Exercice 2016-2017		
	Exercice 2017-2018		
	Exercice 2018-2019		
	Exercice 2019-2020		
	Exercice 2020-2021		

Stratégies / Commentaires

Sans objet.

Objectifs en matière d'équipement électronique et électrique (EEE) excédentaire

8.6 D'ici le 31 mars 2014, chaque ministère réutilisera ou recyclera tous les équipements électroniques et électriques (EEE) excédentaires de façon écologique et sécuritaire.

Mesure de rendement		RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.			
Existence d'un plan de mise en œuvre pour l'élimination de l'ensemble de l'EEE généré par les ministères existant. (<i>facultatif pour le RPP 2011-2012</i>)		Oui	
Nombre total d'emplacements ministériels dont le plan de mise en œuvre relatif à l'équipement électronique et électrique a été entièrement mis en place à la fin de l'exercice donné, exprimé en pourcentage.	Exercice 2011-2012	1/6	
	Exercice 2012-2013		
	Exercice 2013-2014		

Stratégies / Commentaires

- Définition d'emplacement : Région
- Nombre d'emplacements de Patrimoine canadien :
 - Patrimoine canadien est présent dans six régions canadiennes :
 - i. Région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Yukon);
 - ii. Région des Prairies et du Nord (Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut);
 - iii. Région de l'Ontario;
 - iv. Région du Québec;
 - v. Région de l'Atlantique;
 - vi. Région de la capitale nationale.
 - Environ 80 % de tous les employés de Patrimoine canadien travaillent dans la Région de la capitale nationale.
- Stratégies de mise en œuvre :
 - Dans la Région de la capitale nationale, le contrôle des EEE est centralisé au sein de la Direction de la gestion des marchés et du matériel (DGMM). L'élimination de ces équipements est conforme aux exigences de la *Directive sur l'aliénation du matériel en surplus* du Secrétariat du Conseil du Trésor, et aux pratiques qui y sont préconisées.
 - On effectuera une évaluation des pratiques régionales courantes et de leurs répercussions financières en vue d'établir une procédure visant à déployer le plan de mise en œuvre dans les régions. Toutes les régions auront exécuté le plan de mise en œuvre dans son intégralité d'ici le 31 mars 2014.
- Rôles, responsabilités et principaux secteurs d'activité :
 - Les gestionnaires des centres de responsabilité sont chargés de la gestion des actifs. Lorsqu'un actif est périmé, ils doivent le désigner comme excédentaire et en informer le domaine fonctionnel concerné (p. ex. la DGMM, la Gestion des installations, le Centre du savoir, les Services de l'information et de la technologie (SIT), etc.).

- La DGMM administre la fonction d'entreposage associée aux EEE excédentaires et, une fois que tous les intervenants possibles (p. ex. SIT) ont procédé aux vérifications d'usage, elle procède à leur élimination en utilisant le mécanisme d'élimination qui convient (le Programme d'ordinateurs pour les écoles, Distribution des biens de la Couronne, OCIM pour le recyclage des déchets électroniques ou programmes provinciaux, etc.).
- Mécanismes pour évaluer l'efficacité du Plan :
 - Pour évaluer l'efficacité de ses activités d'élimination des EEE excédentaires, Patrimoine canadien s'appuiera sur les rapports internes générés par son système interne de gestion financière (SAP), ainsi que sur les registres d'élimination.
- Plans / Stratégies d'engagement intraministérielles :
 - La Stratégie fédérale de développement durable et l'ensemble des stratégies d'élimination seront transmis aux gestionnaires par courrier électronique.
 - Les cadres supérieurs seront mis au courant de la position du Ministère, de son plan d'action et de ses pratiques.
 - La Gestion des installations et SIT participeront à l'élimination des actifs excédentaires dont ils sont responsables.

Objectif en matière de réduction des unités d'impression

8.7 D'ici le 31 mars 2013, chaque ministère atteindra un rapport moyen de huit employés de bureau par unité d'impression. Les ministères appliqueront la cible lorsque le permettent les niveaux d'occupation des bâtiments, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux.

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Proportion d'unités d'impression par nombre d'employés de bureau ministériels pour l'exercice de référence 2010-2011, où le taux d'occupation des bâtiments, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux le permettent. (<i>facultatif</i>).	S.O.	
Proportion d'unités d'impression par nombre d'employés de bureau ministériels à la fin de l'exercice donné, où le taux d'occupation des bâtiments, les facteurs de sécurité et la configuration des locaux le permettent.	Exercice 2011-2012	S.O.*
	Exercice 2012-2013	
	Exercice 2013-2014	

Stratégies / Commentaires

- *Au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien définira à quoi fait référence une « unité d'impression » (p. ex. micro-imprimantes, imprimantes en réseau, dispositifs multifonctions, etc.), en plus d'établir de nouvelles exigences en matière de portée (p. ex. considérations en matière de sécurité), une méthode permettant de retracer les unités d'impression (créer un inventaire des unités d'impression) et une méthode permettant de déterminer le nombre d'employés de bureau.
- On établira des critères d'exclusion et on évaluera l'admissibilité de chaque demande d'exclusion.
- Les bureaux régionaux participeront à cet exercice et seront tenus de transmettre les données régionales.

Objectif en matière de consommation de papier

8.8 D'ici le 31 mars 2014, chaque ministère réduira la consommation interne de papier par employé de bureau de 20 %. Chaque ministère établira des données de référence entre 2005-2006 et 2011-2012, et la portée applicable.

Mesure de rendement		RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.			
Nombre de feuilles de papier de bureau achetées ou consommées par employé de bureau durant l'année de base choisie, selon la portée établie par le ministère. (<i>facultatif dans le RPP 2011-2012</i>)		S.O.	
Réduction (ou augmentation) cumulative en consommation de papier, en pourcentage, par rapport à l'exercice de référence choisi. (<i>facultatif dans le RPP 2011-2012</i>)	Exercice 2011-2012	S.O.*	
	Exercice 2012-2013		
	Exercice 2013-2014		

Stratégies / Commentaires

- *Au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien fixera une année de référence pour cette cible, définira les exigences en matière de portée, la méthode pour retracer les achats de papier et la méthode permettant de déterminer le nombre d'employés de bureau.
- On rédigera des avis électroniques pour sensibiliser les employés aux pratiques visant à réduire l'utilisation du papier.
- Par l'entremise d'avis électroniques, les employés seront encouragés à faire preuve de créativité pour trouver des outils et des solutions de rechange qui contribueront aux efforts visant à réduire la consommation de papier.

Objectifs par rapport aux réunions écologiques

8.9 D'ici le 31 mars 2012, chaque ministère adoptera un guide des réunions écologiques.

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Adoption d'un guide sur les réunions écologiques. (<i>facultatif dans le RPP de l'exercice 2011-2012</i>)	Non, sera élaboré d'ici le 31 mars 2012.	

Stratégies / Commentaires

- Le Guide des réunions écologiques a été élaboré et mis en œuvre. Il a été accompagné d'un changement dans la culture organisationnelle (soutenu par des activités de formation, d'éducation, de communication et une orientation stratégique) se traduisant par l'adoption du principe de « réunion écologique ». Ce changement devrait permettre de réduire notre empreinte carbone et notre impact sur l'environnement, de réduire les dépenses de voyage du Ministère, d'améliorer la conciliation travail-vie et la productivité des employés.

- Au nombre des résultats prévus, signalons :
 - une réduction de la consommation de papier du Ministère;
 - une réduction des dépenses de voyage du Ministère;
 - une augmentation du nombre des installations ministérielles de téléconférence et de vidéoconférence, ainsi qu'une augmentation de leur fréquentation;
 - le pourcentage de réunions planifiées en s'appuyant essentiellement sur le Guide des réunions écologiques.

Objectifs par rapport aux achats écologiques

8.10 À compter du 1^{er} avril 2011, chaque ministère établira au moins trois cibles selon les critères SMART pour les achats écologiques afin de réduire les incidences sur l'environnement.

8.10.1 D'ici le 31 mars 2014, 80 % des achats de mobilier seront faits par l'entremise des offres à commandes écologiques de TPSGC.		
Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Pourcentage du mobilier acheté par l'entremise des offres à commandes écologiques de TPSGC, par rapport à l'ensemble du mobilier acheté au cours d'un exercice financier donné.	S.O.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'année fiscale donnée.	S.O.*	

Stratégies / Commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
 - **Spécifique** : Cette cible s'applique à un pourcentage précis d'achat de mobilier ministériel.
 - **Mesurable** : La source d'approvisionnement, comparée au volume total des achats, sera utilisée pour évaluer le taux de réussite. Les renseignements servant à retracer les progrès enregistrés par rapport à cette cible sont/seront disponible(s) dans le système SAP.
 - **Atteignable** : Le regroupement des exigences et la diffusion de l'information en vue d'accroître la sensibilisation serviront à orienter le Ministère dans ses efforts en vue d'atteindre sa cible.
 - **Réaliste** : Le mobilier figure parmi les principales catégories de dépenses du Ministère.
 - **Traçable** : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.
- Stratégie de mise en œuvre :
 - *Au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien développera un plan de mise en œuvre, définira les rôles et les responsabilités, etc., afin d'atteindre cette cible.

8.10.2 D'ici le 31 mars 2014, 80 % des achats de matériel informatique intégreront au moins un aspect lié à l'environnement (p. ex. "Energy Star").

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Pourcentage des achats de matériel informatique comportant au moins un aspect lié à l'environnement, par rapport à l'ensemble des achats de matériel informatique au cours d'un exercice financier donné.	S.O.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'année fiscale donnée.	S.O.*	

Stratégies / Commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
 - **Spécifique** : Cette cible s'applique à un pourcentage précis des achats de matériel informatique du Ministère.
 - **Mesurable** : La source d'approvisionnement et la spécification du produit serviront à établir le taux de réussite. Les renseignements servant à retracer les progrès enregistrés par rapport à cette cible sont disponibles dans le système SAP.
 - **Atteignable** : Le regroupement des exigences et la diffusion de l'information en vue d'accroître la sensibilisation serviront à orienter le Ministère dans ses efforts en vue d'atteindre sa cible.
 - **Réaliste** : Le matériel informatique figure parmi les principales catégories de dépenses du Ministère.
 - **Traçable** : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

- Stratégie de mise en œuvre :
 - *Au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien développera un plan de mise en œuvre, définira les rôles et les responsabilités, etc., afin d'atteindre cette cible.

8.10.3 À compter du 1^{er} avril 2011, Patrimoine canadien s'assurera que 90 % des achats de papier contienne au moins 30 % de matières recyclées.

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Pourcentage de papier acheté par l'entremise d'une offre à commande écologique et de contrats d'impression, par rapport à la totalité du papier acheté pendant un exercice financier donné.	S.O.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'année fiscale donnée.	S.O.*	

Stratégies / Commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
 - **Spécifique** : Cette cible s'applique à un pourcentage précis des achats de papier du Ministère.
 - **Mesurable** : La source d'approvisionnement, comparée au volume total des achats, sera utilisée pour évaluer le taux de réussite. Les renseignements servant à retracer les

progrès enregistrés par rapport à cette cible sont/seront disponible(s) dans le système SAP.

- **Atteignable** : Le regroupement des exigences et la diffusion de l'information en vue d'accroître la sensibilisation serviront à orienter le Ministère dans ses efforts en vue d'atteindre sa cible.
- **Réaliste** : Cette cible donne à Patrimoine canadien l'occasion de trouver des solutions plus écologiques que le papier vierge.
- **Traçable** : On cherche actuellement à atteindre cette cible et les progrès seront communiqués chaque année conformément à la SFDD.
- Stratégie de mise en œuvre :
 - *Au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien développera un plan de mise en œuvre, définira les rôles et les responsabilités, etc., afin d'atteindre cette cible.

8.11 À compter du 1er avril 2011, chaque ministère établira des cibles selon les critères SMART pour la formation, les évaluations de rendement des employés, et les processus et les mesures de contrôles en matière de gestion des achats, en ce qui concerne la prise de décisions relatives aux achats.

8.11.1 Formation à l'intention d'employés sélectionnés :		
D'ici le 31 mars 2014, 90 % des gestionnaires du matériel et du personnel chargé de l'approvisionnement aura suivi un cours reconnu sur l'approvisionnement écologique, offert par l'École de la fonction publique du Canada et 90 % des nouveaux détenteurs d'une carte d'achat aura suivi une formation sur les pratiques d'approvisionnement écologique offerte par le Ministère.		
Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Nombre de gestionnaires du matériel et d'employés chargés de l'approvisionnement qui ont suivi une formation par rapport au nombre total de gestionnaires du matériel et d'employés chargés de l'approvisionnement.	S.O.	
Nombre de nouveaux détenteurs d'une carte d'achat qui ont suivi une formation par rapport au nombre total de nouveaux détenteurs d'une carte d'achat.	S.O.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'année fiscale donnée.	S.O.*	

Stratégies / Commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
 - **Spécifique** : Cette cible s'applique à un pourcentage précis de gestionnaires du matériel et du personnel chargé de l'approvisionnement. Il y a 18 de ces postes au Ministère. Les nouveaux détenteurs d'une carte d'achat (dont le nombre ne peut être évalué) seront également ciblés.
 - **Mesurable** : Le nombre de gestionnaires du matériel, d'employés chargés de l'approvisionnement et de détenteurs d'une carte d'achat qui ont suivi une formation en approvisionnement écologique. Les renseignements servant à suivre les progrès enregistrés pour atteindre cette cible sont disponibles dans les plans d'apprentissage individuels, les rapports de la Gestion des ressources humaines et du milieu de travail, les listes de délivrance de nouvelles cartes et la formation connexe.

- **Atteignable** : La formation fera partie des plans de formation annuels.
 - **Réaliste** : Les gestionnaires du matériel et le personnel chargé de l'approvisionnement traitent généralement les achats ministériels de plus de 10 000 dollars.
 - **Traçable** : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.
- Stratégie de mise en œuvre :
 - *Au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien développera un plan de mise en œuvre, définira les rôles et les responsabilités, etc., afin d'atteindre cette cible.

8.11.2 Évaluation du rendement des gestionnaires, chefs fonctionnels des approvisionnements et gestionnaires du matériel :		
D'ici le 31 mars 2012, les évaluations du rendement de tous les gestionnaires et chefs fonctionnels concernés tiendront compte de considérations environnementales.		
Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Le nombre d'évaluations du rendement des gestionnaires et chefs fonctionnels concernés qui a intégré des considérations environnementales par rapport au nombre total de gestionnaires et chefs fonctionnels concernés.	S.O.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'année fiscale donnée.	S.O.*	

Stratégies / Commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
 - **Spécifique** : Cette cible s'applique à un gestionnaire désigné et à trois chefs fonctionnels des approvisionnements et de la gestion du matériel.
 - **Mesurable** : Ceci s'applique aux personnes occupant les postes visés.
 - **Atteignable** : Les ententes sur la performance comprendront des dispositions sur les achats écologiques.
 - **Réaliste** : Les spécialistes fonctionnels des approvisionnements sont sous la supervision de ces gestionnaires et chefs fonctionnels des approvisionnements.
 - **Traçable** : Les cibles sont fixées pour une période déterminée (un exercice financier).
- Stratégie de mise en œuvre :
 - *Au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien développera un plan de mise en œuvre, définira les rôles et les responsabilités, etc., afin d'atteindre cette cible.

8.11.3 Processus et contrôles en matière de gestion.
D'ici le 31 mars 2014, au moins trois processus et contrôles en matière de gestion comprendront des considérations sur la performance environnementale.

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
Le nombre de processus et de contrôles en matière de gestion des approvisionnements et du matériel qui comprend des considérations sur la performance environnementale par rapport à tous les processus et contrôles en matière de gestion des approvisionnements et du matériel.	S.O.	
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'année fiscale donnée.	S.O.*	

Stratégies / Commentaires

- Patrimoine canadien s'est assuré que cette cible réponde aux critères SMART, notamment :
 - **Spécifique** : Les cibles portent sur un certain nombre de processus et contrôles en matière de gestion.
 - **Mesurable** : Patrimoine canadien se penchera sur un processus et un contrôle en matière de gestion au cours de l'exercice financier 2011-2012.
 - **Atteignable** : Le mandat sera modifié en conséquence.
 - **Réaliste** : La priorité sera donnée aux processus et contrôles touchant les approvisionnements de plus de 10 000 dollars.
 - **Traçable** : La cible doit être atteinte d'ici le 31 mars 2014.

- Stratégies de mise en œuvre :
 - * Au cours de l'exercice financier 2011-2012, Patrimoine canadien déterminera quels sont les processus et contrôles en matière de gestion qui comporteront des considérations environnementales.
 - *Au cours de l'exercice 2011-2012, Patrimoine canadien développera un plan de mise en œuvre, définira les rôles et les responsabilités, etc., afin d'atteindre cette cible.

Rapports sur l'achat de crédits compensatoires

Le rapport obligatoire sur l'achat de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre, conformément au *Cadre stratégique visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées lors d'événements internationaux de grande envergure.*

Mesure de rendement	RPP	RMR
Nombre de crédits pour les gaz à effet de serre au cours d'un exercice donné. (<i>facultatif pour tous les RPP</i>)		

Stratégies / Commentaires

Sans objet.

Déclarations sur les achats écologiques pour les ministères et les organismes non visés par la *Loi fédérale sur le développement durable*

Le rapport obligatoire sur le respect des exigences énoncées à l'article 7 de la *Politique d'achats écologiques*, si applicable aux ministères et aux organismes liés par la *Politique d'achats écologiques*, mais pas par la *Loi fédérale sur le développement durable*, doit figurer à cet endroit⁶.

Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de la mise en œuvre de la politique. (facultatif)		

Stratégies / Commentaires

Sans objet.

Déclarations volontaires en rapport avec toute autre initiative d'écologisation des opérations gouvernementales

[SAISIR L'OBJECTIF OU L'INITIATIVE]		
Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
[Saisir la mesure de rendement (en utilisant les données de référence si elles sont disponibles)].		
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'année fiscale donnée.		

Stratégies / Commentaires

Sans objet.

[SAISIR L'OBJECTIF OU L'INITIATIVE]		
Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
[Saisir la mesure de rendement (en utilisant les données de référence si elles sont disponibles)].		
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'année fiscale donnée.		

Stratégies / Commentaires

Sans objet.

[SAISIR L'OBJECTIF OU L'INITIATIVE]		
Mesure de rendement	RPP	RMR
État d'avancement de l'objectif.		
[Saisir la mesure de rendement (en utilisant les données de référence si elles sont disponibles)].		
Progrès accomplis par rapport à la mesure de rendement pour l'année fiscale donnée.		

Stratégies / Commentaires

Sans objet.

Notes :

- ¹. Cela serait démontré par l'obtention de la cote LEED (NC) « Argent », la cote « 3 Globes » du programme Green Globes Design, ou l'équivalent.
- ². L'Institut canadien de conservation (ICC) est un organisme de service spécial et une direction générale du ministère du Patrimoine canadien. L'ICC est l'organisme responsable des propriétés sises au 1729-1731, boulevard Saint-Laurent (un entrepôt) et au 1030, rue Innes (des laboratoires et des bureaux), à Ottawa, en Ontario. Le bâtiment situé sur la rue Innes est loué par le biais d'un bail à loyer hypernet et l'ICC est totalement responsable du fonctionnement, de l'entretien et des réparations de l'enveloppe et des systèmes de tout le bâtiment. Jusqu'au 31 mars 2011, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est le fournisseur de services. À partir du 1er avril 2011, l'ICC gèrera directement le bâtiment.
Il n'y a que l'objectif 8.3 du tableau Écologisation des opérations du Gouvernement (EOG) qui s'applique au bâtiment de l'ICC qui est situé sur la rue Innes, un local à usage particulier, loué par la Couronne, avec un bail à loyer hypernet qui prendra fin en avril 2015. L'ICC gèrera directement le fonctionnement et l'entretien du bâtiment. Le processus pour renouveler le bail commencera en avril 2011. L'ICC élaborera, d'ici le mois d'avril 2012, un Cadre stratégique de développement durable en se servant du gabarit élaboré par TPSGC et inclura l'évaluation nécessaire. Les outils d'évaluation incluront les normes BOMA BEST (des normes écologiques pour les bâtiments), une norme internationale BOMA sur mesure et appropriée pour les baux écologiques, ou l'équivalent (pour plus d'information, voir : http://www.bomabest.com/fr/index_f.html). Le Cadre stratégique sera mis à jour dans le cadre de chaque cycle de planification et de reddition.
Les objectifs EOG 8.1, 8.2 and 8.4 EOG pour les bâtiments ne s'appliquent pas à l'ICC pour les raisons suivantes :
 - 8.1 : L'ICC n'a pas de nouveau bâtiment et n'est pas en situation de "construire à des fins de location".
 - 8.2 : L'ICC n'est pas un bâtiment appartenant à la Couronne.
 - 8.4 : L'ICC ne planifie pas de projet d'aménagement ni de réaménagement du bâtiment jusqu'en 2012.
- ³. Parmi les outils d'évaluation, mentionnons : les normes BEST (Building Environmental Standards) de la Building Owners and Managers Association (BOMA), le programme Green Globes ou l'équivalent.
- ⁴. Parmi les outils d'évaluation, mentionnons : les normes BEST (Building Environmental Standards) de la Building Owners and Managers Association (BOMA), la norme de location écologique internationale de la BOMA adaptée en conséquence, ou l'équivalent.
- ⁵. Ce serait démontré par l'obtention de la cote « Argent » (CE) du programme LEED, de la cote « 3 Globes » (aménagement) du programme Green Globes, ou de l'équivalent.
- ⁶. Les ministères et organismes assujettis à la Politique d'achats écologiques, mais non à la *Loi fédérale sur le développement durable (LFDD)*, peuvent suivre la démarche imposée aux ministères assujettis à la LFDD pour ce qui est des achats écologiques en établissant des cibles et en produisant des rapports à cet égard, comme précisé à la section « Cibles relatives aux achats écologiques », dans le tableau ci-dessus.

SECTION V – Hyperlien vers le Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012 de Patrimoine canadien, et vers le Tableau en ligne sur les opérations d'écologisation du gouvernement



Site Web de Patrimoine canadien : Publications, Le Ministère, *Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012* : <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm>.

SECTION VI – Hyperlien vers la Stratégie fédérale de développement durable



Site Web d'Environnement Canada, *Stratégie fédérale de développement durable*, octobre 2010 : <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1>.

Contact :

Adresse :	Patrimoine canadien 15, rue Eddy Gatineau (Québec) K1A 0M5 Canada
Courriel :	info@pch.gc.ca
Téléphone :	819-997-0055
Ligne sans frais*:	1-866-811-0055
ATME** (Sans frais):	1-888-997-3123

* Des agents sont disponibles pour répondre à vos questions, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).

** L'ATME est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou qui ont des troubles de la parole.